



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Carav'alim est un mouvement d'éducation populaire et vise à soutenir des mobilisations locales et citoyennes en faveur du droit à l'alimentation. Par son objectif de « haut-parleur des injustices alimentaires », Carav'alim souhaite rendre visibles les injustices du système alimentaire avec les première-res concerné-es, et porter les réflexions et propositions des groupes locaux sur l'alimentation (pour en savoir plus : [voir le manifeste de Carav'alim](#)).

Construire un système alimentaire plus juste et plus durable nécessite la **participation et l'adhésion de tou-tes à un nouveau projet de société**. Il faut (re)donner aux citoyen·nes du pouvoir d'agir sur leur alimentation. De nombreuses initiatives contribuent à l'émergence d'une telle démocratie alimentaire. Elles s'appuient sur les démarches d'éducation populaire pour construire une compréhension collective du système alimentaire et des problèmes qu'il cause, afin d'éclairer les décisions et d'identifier des leviers de changement. Ces initiatives doivent être soutenues et multipliées.

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) vise à renforcer la capacité des groupes locaux à animer des démarches de démocratie alimentaire, à se saisir collectivement des enjeux de l'alimentation et à gagner en légitimité pour porter le droit à l'alimentation et en parler.

Il s'agit de :

- **Identifier** les groupes locaux qui s'engagent dans le sens du droit à l'alimentation
- **Soutenir** les membres de Carav'alim dans leurs actions de mobilisation, de formation ou d'interpellation en faveur du droit à l'alimentation
- Créer des **espaces d'écoute et de débat** autour des injustices alimentaires
- Inscrire des démarches territoriales dans un **mouvement et un horizon commun** (droit à l'alimentation) et visibiliser la communauté Carav'alim

Cet AMI constitue également une occasion de mobiliser et préparer les groupes membres du mouvement Carav'alim en vue de **l'événement national des 15 et 16 octobre 2025**. Cette rencontre vise à se rassembler et partager des perspectives communes sur le droit à l'alimentation (notamment dans le cadre des élections municipales de 2026).

QUI PEUT RÉPONDRE À CET AMI ?

Seuls les **groupes locaux membres de Carav'alim** (c'est-à-dire inscrits sur la [carte des membres](#)) peuvent répondre à cet AMI.

Cas des groupes qui ne sont pas encore membres de Carav'alim : c'est l'occasion de rejoindre le mouvement ! Pour cela, vous pouvez [demander à rejoindre le mouvement Carav'alim](#) au moment de soumettre une réponse à cet AMI.

Les demandes portées par plusieurs groupes/structures du territoire (coopération locale) sont éligibles.

ACTIONS ÉLIGIBLES

Sont éligibles à cet AMI les actions¹ qui :

- Ont lieu au plus tard le 15 octobre 2025
- Répondent à au moins un des objectifs suivants :
 - **Ecouter et recueillir** des récits et témoignages d'injustices alimentaires, échanger à partir des vécus et expériences des participant·es
 - **Rendre visibles** les injustices alimentaires et celles et ceux qui les vivent
 - **Décrypter, s'approprier ou se former** collectivement sur les enjeux de l'alimentation, les causes des injustices alimentaires et leur caractère systémique (construire la "connaissance de cause")
 - **Formuler des propositions** concernant l'alimentation, par exemple dans le cadre des élections municipales de 2026
 - **Interpeller** des élus de collectivités territoriales sur l'alimentation
- S'inscrivent **localement** pour défendre le droit à l'alimentation
- Prévoient la **participation** des habitant·es et en particulier des premier·es concerné·es
- S'intègrent dans une réflexion et une démarche **de plus long terme** (pas d'actions isolées)

La grille d'évaluation des demandes est disponible [sur le site](#).

¹ Remarque : cet AMI vise à soutenir des actions locales en faveur du droit à l'alimentation et non des structures.

OBJET DE LA DEMANDE

Les groupes peuvent solliciter :

- un **accompagnement** à la conception et/ou à l'animation d'une action
- un **soutien financier**

Un **cumul** des deux accompagnements est possible.

1. Volet accompagnement :

Les groupes peuvent solliciter l'aide de Carav'alim pour concevoir et/ou animer leur action.

Un **soutien personnalisé**, selon les besoins, pourra être proposé et prendre la forme d'un **suivi sur la construction de l'action** (temps de co-construction, brainstorming, suggestions d'animations, appropriation des ressources, mise en lien avec des personnes ressources...) et d'un **appui à l'animation** pendant l'action.

Un **kit d'animation** sera mis à disposition des groupes (fiches ressources, suggestions d'animations...) et des temps de prise en main de ces outils seront proposés (visio), y compris pour les demandes sur le volet "soutien financier" uniquement. Des outils sont déjà disponibles [sur le site](#).

2. Volet soutien financier :

Les groupes peuvent solliciter **jusqu'à 2 000€**.

Les dépenses éligibles sont :

- Dépenses liées à l'animation (salaire, prestation)
- Outils d'animation (création, location de matériel, achat d'un jeu...)
- Communication
- Frais de déplacement, repas

L'enveloppe totale prévue pour cet appel à manifestation d'intérêt est de 40 000 €.

CALENDRIER ET PROCESSUS DE SÉLECTION DES DEMANDES

- **13 mai 2025 : Date limite pour répondre à cet AMI**
- Etude et sélection des demandes par le comité de pilotage et le groupe de travail "haut-parleur des injustices alimentaires".
- Réponses données aux groupes autour du 20 mai
- Actions à mener avant le 15 octobre 2025
- Compte-rendu attendu dans le mois suivant l'action (si possible)

BILAN ET COMPTE RENDU

Un **compte-rendu de l'action** est attendu si possible avant le 30 septembre, selon un format proposé.

Ce compte rendu a vocation à recueillir notamment :

- un retour d'expérience sur l'accompagnement proposé
- des paroles et réflexions des participant-es sur les injustices alimentaires
- les animations mobilisées
- les productions réalisées

Ces retours nourriront les réflexions et débats dans Carav'alim (ex : débats et ateliers lors de l'évènement d'octobre 2025 ; mobilisation et supports d'interpellation pour les élections municipales de 2026 ; etc.) et permettront de créer et adapter les accompagnements et outils d'animation de Carav'alim à l'avenir.

Par ailleurs, une **participation à l'évènement Carav'alim des 15-16 octobre 2025** est encouragée pour témoigner et rendre compte de vos actions locales et échanger avec d'autres groupes engagés pour le droit à l'alimentation. Pour information, une prise en charge des frais de déplacement est prévue (modalités à venir).

COMMUNICATION ET VISIBILITÉ DES ACTIONS

Carav'alim met à disposition des supports de communication pour les groupes (affiches, charte graphique...), et relaie les actions et évènements (notamment par une carte des évènements locaux visibles sur le site)

Pour répondre à l'AMI avant le 13 mai 2025,
rendez-vous sur <https://caravalim.org/?ami>

Pour toute question ou demande d'information, n'hésitez pas à nous contacter :

Maëlis Horellou, coordinatrice Carav'alim : maelis.horellou@ugess.org | 06 10 15 66 55

Lola Bonnet, chargée de mission Carav'alim : lola.bonnet@ugess.org | 06 18 00 42 66